

ATTENTION CHANGEMENT DE TRESORERIE

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Modes de paiement

1) Prélèvement automatique :

Compléter l'encadré « contrat de prélèvement » sur le formulaire d'inscription.

Compléter le mandat de prélèvement SEPA et joindre un RIB.

La facture vous sera adressée pour information et le prélèvement sera effectué le 15 du mois suivant. (ex : facture de septembre prélevée le 15 octobre)

2) Paiement par internet (carte bancaire) :

▶ connectez-vous sur le site www.tipi.budget.gouv.fr

▶ saisissez l'identifiant collectivité et le numéro de référence qui sont indiqués en haut à gauche de votre facture.

▶ vérifiez et validez les informations affichées à l'écran.

▶ vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisissez les coordonnées de votre carte bancaire.

▶ validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement.

▶ Votre facture est réglée !

3) Chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, accompagné du talon détachable de la facture (sans le coller ni l'agrafer) et adressé uniquement à :

**TRESORERIE DE CREON
8 BOULEVARD VICTOR HUGO
33670 CREON**

4) Espèces, uniquement au guichet de :

**TRESORERIE DE CREON
8 BOULEVARD VICTOR HUGO
33670 CREON**